



COMPTE RENDU



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



31 MAI 2024



Présents :

Cf. Emargement Assemblée Générale Ordinaire 31/05/2024

Excusés :

Cf. Emargement Assemblée Générale Ordinaire 31/05/2024

Pouvoirs envoyés : Laurent LOKIEC, Sandrine GRANDIN, Gilles LE MAILLOT

Présidente de séance :

Myriam DELVIGNE

Secrétaire de séance :

Amandine GRONDIN

Quorum :

Atteint

Ordre du jour :

1. Rapport moral de la présidente
2. Rapport d'activité
3. Rapport financier 2023
4. Budget prévisionnel 2024
5. Bilan des commissions

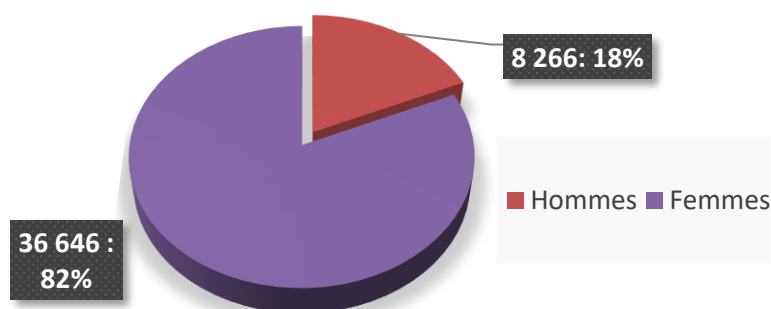
1^{ère} partie : La séance est ouverte à 14h35

Présentation du déroulé des deux demi-journées et tour de table

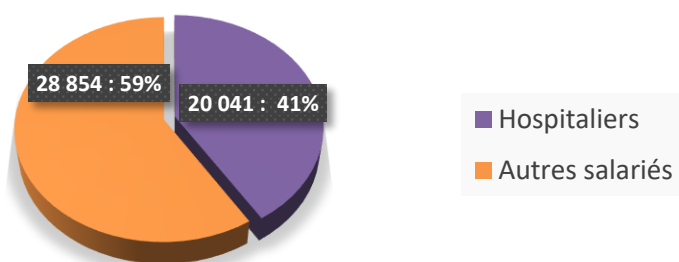
RAPPORT MORAL DE LA PRÉSIDENTE

Cf. PPT

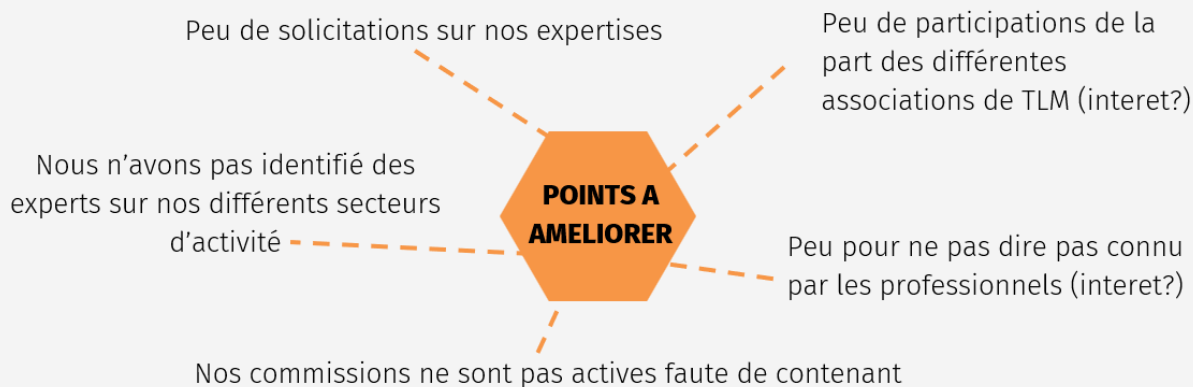
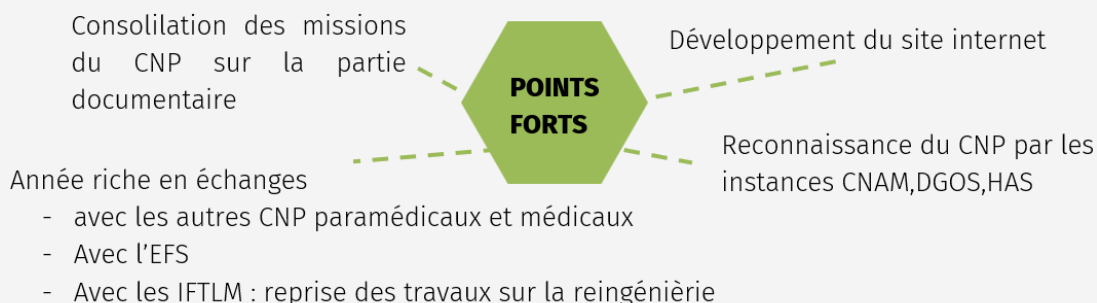
44 912 TLM au 1/01/2023



Répartition des TLM au 1/01/2023



Remerciements pour l'investissement des membres du bureau et des échanges riches et constructifs avec chacun d'entre vous et plus particulièrement l'AFTLM
Le séminaire de 2023 a prouvé la richesse de se retrouver en présentiel



Rappels des principales missions du CNPTLM

- Proposer des orientations prioritaires de DPC
- Proposer un parcours pluriannuel de DPC
- Assurer une veille sur les initiatives de terrain et les besoins des professionnels
- Promouvoir le caractère collectif du DPC en établissement de santé
- Contribuer aux modifications éventuelles du DPC et à l'évaluation des pratiques professionnelles
- Analyse et accompagnement de l'évolution des métiers et des compétences des professionnels de santé notamment la définition de référentiels métiers et des recommandations professionnelles
- Désignation, à la demande de l'état, de représentants de la profession pour siéger dans des structures appelées à émettre des avis sur des demandes d'exercice ou de reconnaissance des qualifications professionnelles
- Désignation de professionnels désignés en tant qu'experts dans les domaines scientifiques et opérationnels

Valérie Rantière positionnée sur la CRAE Occitanie pour avis sur les dossiers de demande d'exercice de ressortissants européen en France.

Quelques rappels

Le développement professionnel continu a pour objectifs le maintien et l'actualisation des connaissances et des compétences ainsi que l'amélioration des pratiques.

Il constitue une obligation pour tout professionnel de santé, quel que soit son mode ou secteur d'activité.

Chaque professionnel de santé doit justifier, sur une période de trois ans, de son engagement dans une démarche de DPC comportant des actions de formation continue, d'évaluation et d'amélioration de ses pratiques et de gestion des risques

Pour mener à bien son parcours, le professionnel de santé bénéficiera par son Conseil national professionnel (CNP) de recommandations sur un parcours adapté à son exercice et sur les méthodes de la Haute autorité de santé les plus pertinentes

Le Code de la Santé Publique stipule que les **CNP** sont tout d'abord en mesure de proposer les orientations prioritaires de **DPC**.

Ils sont aussi en charge de l'élaboration des parcours pluriannuels de DPC et du document relatif à la traçabilité des actions effectuées par les professionnels de santé.

Un parcours de DPC estimé nécessaire par la profession pour le maintien, l'actualisation des connaissances et des compétences et l'amélioration des pratiques.

Méconnaissance de la notion de DPC par les professionnels et pas de traçabilité des formations DPC réalisé sur monDPC.com

Quelles sont les connaissances des RH en matière de DPC alors que les biologistes et pathologistes sont tous sensibilisés au DPC ;

L'inscription sur monDPC est un acte individuel du professionnel.

Manque de budget formation pour envoyer les TLM en formation

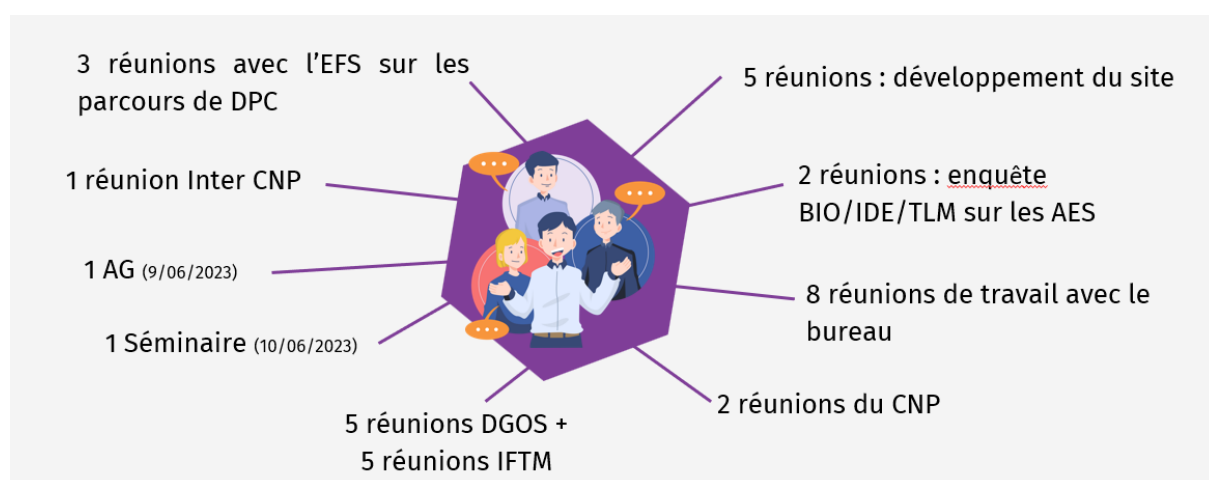
Parcours DPC : objectif de créer un parcours qui soit plus réalisable pour valider son DPC

Création d'un ordre ? mais cela vaut-il le coup juste pour faire valoir le DPC

02

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Les activités 2023 :



Enquête AES : résultat : peu concluant faute de réponse.

CR de l'enquête transmis à M. BLANCHECOTE pour la réunion à l'Assemblée

- 
- Le parcours DPC du CNP est finalisé
 - Il manque le support de traçabilité via la FSM
 - La réingénierie du diplôme d'état est en cours pour la rentrée 2024 (actualisé sur parcours sup)
 - Ouverture de travaux inter CNP
 - Transmission en mars 2023 du bilan d'activité 2022 pour un financement 2023-2027
 - Participation à la journée professionnelle de l'AFTLM à Paris en novembre 2023 avec 1 poster scientifique basé sur les orientations du développement professionnel continu récompensé à hauteur de 500 euros.
 - Flyers de communication diffusés lors de la JP
 - Positionnement de 4 professionnels sur l'ANDPC

FSM : Fédération des Spécialités Médicales

RDV la semaine prochaine avec le président de la FSM

Bilan 2023 du DPC / ANDPC

L'Agence nationale du DPC met à disposition des Conseils Nationaux Professionnels, les données spécifiques relatives au DPC de leur profession.

Le bilan de l'année 2023 montre que sur les **2694 organismes de formation enregistrés à l'ANDPC**, **682 s'adressaient à la profession** de Technicien de laboratoire médical soit 54 organismes de formation de moins qu'en 2022;

49 d'entre eux ont déposé des actions de formations soit 35 en moins qu'en 2022.

Seulement 25 organismes de formation ont publié des actions en 2023

Sur les **11 978 actions déposées à l'agence**, **158** l'ont été pour les Techniciens de Laboratoire Médical et 49 d'entre elles ont été publiées.

On note une réelle baisse de l'offre.

230 professionnels ont créé leur document de traçabilité dans "mon DPC" soit 25 de plus qu'en 2022.
On note une méconnaissance de l'obligation triennale du DPC pour la profession

Le bilan est clôturé au 31/12/2023 et certifié par Cerfrance Dordogne



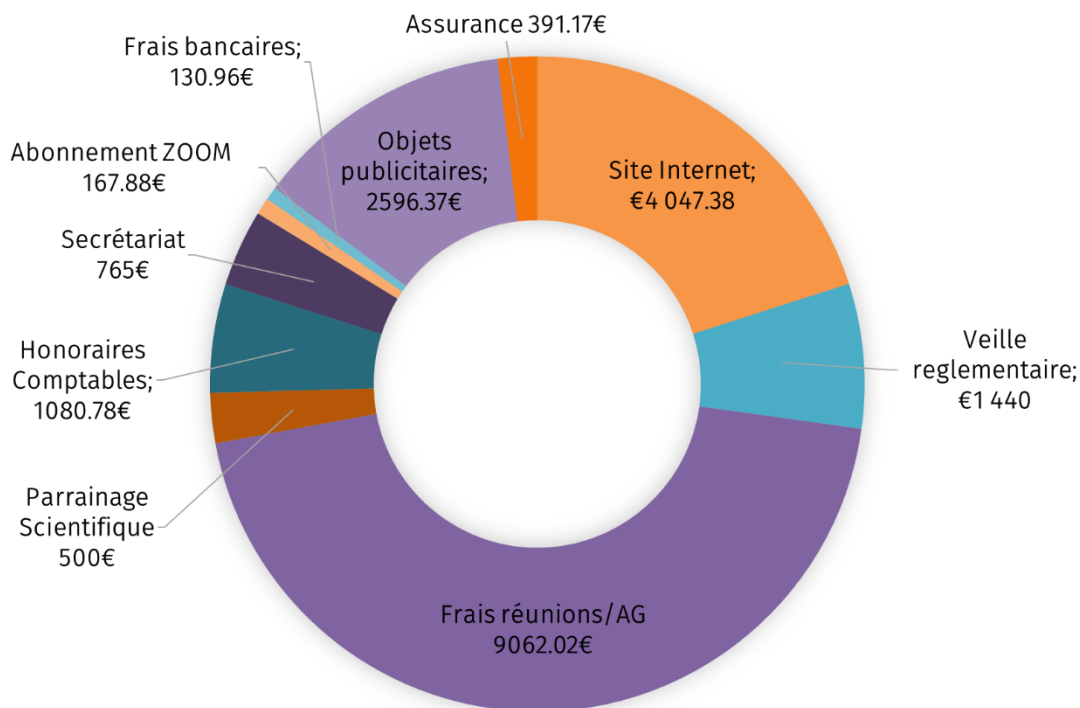
€70 000



Subvention

RECETTES

DÉPENSES



Le budget prévisionnel 2024 a été présenté et validé par l'ensemble des membres.

Budget prévisionnel													2024
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL
PRODUITS D'EXPLOITATION													
Subvention	70 000,00												70 000,00
Autres produits d'exploitation													0,00
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
CHARGES D'EXPLOITATION													
Site internet (évolution + maintenance)	500,00		2 000,00			10 000,00	2 000,00						14 500,00
Veille réglementaire	1 440,00					20 000,00							1 440,00
Frais AG séminaire										10 000,00			20 000,00
Frais de réunion								5 000,00					10 000,00
Frais de représentation									1 000,00				5 000,00
Fournitures administratives	500,00												500,00
Parrainage Récompense Scientifique													1 000,00
Honoraires comptables	1 100,00												1 100,00
Secrétariat	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00	3 600,00
chargé de communication	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	500,00	6 000,00
Abonnements ZOOM	200,00												200,00
Frais bancaires	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	240,00
Frais bancaires carte bleue	52,00												52,00
Frais objets publicitaires							5 000,00						5 000,00
Assurance	400,00												400,00
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	5 012,00	820,00	2 820,00	820,00	820,00	30 820,00	7 820,00	820,00	6 820,00	10 820,00	820,00	820,00	69 032,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	64 988,00	-820,00	-2 820,00	-820,00	-820,00	-30 820,00	-7 820,00	-820,00	-6 820,00	-10 820,00	-820,00	-820,00	968,00
Produits financiers Livret	2 258,09												2 258,09
Charges financières													0,00
RESULTAT FINANCIER	2 258,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 258,09
RESULTAT COURANT	67 246,09	-820,00	-2 820,00	-820,00	-820,00	-30 820,00	-7 820,00	-820,00	-6 820,00	-10 820,00	-820,00	-820,00	3 226,09
Produits exceptionnels													0,00
Charges exceptionnelles													0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RESULTAT	67 246,09	-820,00	-2 820,00	-820,00	-820,00	-30 820,00	-7 820,00	-820,00	-6 820,00	-10 820,00	-820,00	-820,00	3 226,09

Rajouter une ligne du total restant de l'année précédente. Compte à rectifier

Le montant prévisionnel des charges et produits seront les suivants :



Le budget prévisionnel représente un résultat de 3 226€

05

BILAN DES COMMISSIONS

4 commissions constitutives :

- Une commission professionnelle
- Une commission scientifique
- Une commission d'harmonisation des formations initiales
- Une commission étudiante

4 commissions constitutives :

- ❖ **Une commission Professionnelle** : le CNP est représentatif de l'ensemble de la profession mais n'est en réalité que représentatif du secteur hospitalier (principalement public) car n'arrive pas à recruter dans le privé
- ❖ **Une commission scientifique** : chacun d'entre nous a un domaine d'expertise pour autant tous les secteurs d'activité ne sont pas représentés
- ❖ **Une commission d'harmonisation des formations initiales** : Laurent Gadessaud représentant les BUT ne répond plus à nos mails, peut être demander un nouveau représentant ?
- ❖ **Une commission étudiante** : non effective

3 étudiants intéressés pour faire partie de la commission

QUESTIONS DIVERSES

Peut-on rajouter le DPC dans la norme pour aider ? Non car ce n'est pas du réglementaire. Le DPC est une obligation réglementaire.

1^{ère} partie : Fin de séance à 16h30

Présents :

Cf. Emargement

Excusés :

Cf. Emargement

Pouvoirs envoyés : Laurent LOKIEC, Sandrine GRANDIN, Gilles LE MAILLOT

Présidente de séance :

Myriam DELVIGNE

Secrétaire de séance :

Amandine GRONDIN

Quorum :

Atteint

Ordre du jour :

6. Objectifs 2024
7. Représentation des différentes associations
8. Questions diverses

2^{ème} partie : La séance est ouverte à 17h00

06 OBJECTIFS 2024

La CNPTLM a pour but de :

**Finaliser le support de traçabilité
du parcours DPC du CNP**

**Harmonisation de nos pratiques
avec les autres CNP paramédicaux
en interprofessionnalité**

**Début du travail sur les
nouvelles orientations
prioritaires 2025 / 2028**

**Révision de la liste des
diplômes**

**Trouver des axes de
communication**



Il a été déterminé les axes de travail et les orientations :

- **Orientations DPC 2025/2028**

- Comment identifier les besoins en formation des techniciens pour ce prochain triennal ?
- 1^{ère} réunion avec l'ANDPC en juin 2024

- **Axes de travail 2024**

- Travailler avec Cerballiance, Biogroupe, Eurofins, ...
- Travailler avec l'EFS
- Place de l'IA nos différents secteurs d'activité / rôle des formations initiales ?

07

DIFFÉRENTS ASSOCIATIONS

- 2 membres de L'Association Française des Techniciens de Laboratoire Médical (AFTLM). 
- 2 membres du Le Club Français des Techniciens en Hémostase (CFTH). 
- 2 membres de L'Association Martiniquaise des Techniciens en Analyses Biologique (AMTAB).
- 2 membres de L'Association Inter Laboratoire d'Analyses Médicales (AILAM).
- 2 membres de L'Association des Techniciens en Cytogénétique (ATC) 

- 2 membres de L'Association des Cadres Hospitaliers du Sud-Ouest (ACHSO).
- 2 membres de L'Union des Professeurs de Physiologie Biochimie et Microbiologie. (UPBM) 
- 2 membres de L'Ecole Supérieure des Techniques de Biologie Appliquée (ESTBA). 
- 2 membres des formations Universitaire pour la profession Technicien de Laboratoire Médical
- 2 membres du Collège des formateurs de l'Institut de Formation des Techniciens de Laboratoire Médical (IFTLM) 

Manque des secteurs d'activité qui actuellement sont en pleines évolutions techniques, scientifiques et réglementaires :

- EFS / TACT ?
- L'anatomopathologie : aucune réponse
- La PMA / attachée au CECOS
- La génétique
- Autres idées ?



Comment joindre les autres secteurs ?

Association HLA ?

QUESTIONS DIVERSES

N-

2^{ème} partie : Fin de séance à 17h50

**Signature de la Présidente
Myriam Delvigne**

**Signature de la secrétaire
Amandine Grondin**